

Réunion de conseil du 14 janvier 2016

L'an deux mille seize, le quatorze janvier à vingt heures trente le Conseil Municipal de COUHE (Vienne) , appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour et adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la Communauté de Communes de La Région de Couhé, 8, Rue Hemmoor, à Couhé, sous la Présidence de Monsieur BÉGUIER, Maire.

Étaient présents : MM. BÉGUIER -HAIRAUT- DIEHL- Mme MARSULT – M. RENGEARD – Mme DA SILVA —Mmes CHEDOZEAU – POUVREAU – MM.PARADOT – ARNAULT -PUAUD - SICAULT - Mmes GROSDENIER – KOLBACH -JOURBERT -

Etaient représentés : Mme LEGRAND par M.BÉGUIER

Était excusés : M.DUFOUR - Mme COUTURIER-M.BEAU.

Secrétaire de séance : Mme GROSDENIER

Date de la convocation : 07/01/2016

Date de l'affichage de la convocation : 07/01/2016

Le compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 10 décembre 2015 est adopté à l'unanimité.

Présentation par A2MO de l'étude de faisabilité relative à la restructuration de l'école maternelle

Présentation par Monsieur COCHET, A2MO

Rappel du fonctionnement actuel de l'école maternelle et du projet de restructuration (tranche 3) établie par C+M (réhabilitation du bâtiment le plus ancien) avec accessibilité du 1^{er} étage du bâtiment côté rue.

Les travaux sont estimés à 1 200 000€ H.T (sans honoraires et sans cour côté futur maternelle).

En ce concerne le diagnostic de l'école maternelle :

- Présence d'amiante dans différents matériaux. Il y aura nécessité de faire un diagnostic avant travaux
- nécessité de rénovation complète des façades avec reprise des fissures, changement des menuiseries extérieures avec désamiantage, isolation thermique
- Pas de travaux nécessaires sur le bâtiment (ancien logement).

Les surfaces actuelles sont suffisantes mais il y a des adaptations techniques à apporter.

Si les travaux devaient être réalisés, il serait nécessaire de libérer l'école totalement ou partiellement pendant les périodes de chantier.

3 hypothèses ont été étudiées et comparées à une reconstruction intégrale :

Scénario 1A :

- adaptation de la salle de motricité qui deviendrait une salle de motricité et un dortoir
- Réaménagement sanitaires et classes
- Extension bâtiment pour office et salle du personnel
- Réutilisation des salles de classe existantes
- Maintien de l'ancien logement de fonction pour ses utilisations actuelles

L'Incidence financière est plus lourde car il y a une extension.

Scénario 1B : rénovation du bâtiment existant avec des besoins minimaux

- Réadaptation coin self (moins de places 40 au lieu de 80 dans le scénario 1) pas de coin self

Scénario 2 : reconstruction sur un nouveau site - scénario de référence pour comparaison avec les hypothèses de restructurations

Phasage des travaux :

- Hypothèse 1 : possibilité de reloger toutes les classes pendant les travaux - 1 phase de travaux de 8 mois
- Hypothèse 2 : libération d'une partie seulement des classes pendant les travaux – 2 phases de travaux de 8 + 4 mois

Une réalisation fractionnée des travaux (pendant les vacances scolaires par exemple) n'est pas envisageable du fait de la présence d'amiante.

Bilan financier toutes dépenses confondues (honoraires + TVA)

Scénario 1 A: 1 270 000€ TTC sans algéco

Scénario 1B : 1 160 000€ TTC sans algéco

Reconstruction : 2 180 000€ TTC

Projet initial environ 1 870 000€ TTC

Projet initial + aménagement de la cour école maternelle + rénovation réfectoire 2 330 000€ TTC

La location d'algéco pour 3 classes et 1 réfectoire pendant 1 an est de 140 000€ H.T.

La mise en accessibilité seule de l'école primaire (bâtiment côté rue) a été estimée à 210 000€ TTC.

Pour rénover l'école maternelle, il n'y aura pas besoin du bâtiment de l'ancienne graineterie car il n'y a pas besoin de beaucoup de surface complémentaire.

Si le conseil municipal décide de réhabiliter l'école maternelle, il restera le problème d'accessibilité de l'école primaire.

Si la tranche 3 était réalisée, il faudrait définir la réaffectation école maternelle.

N°2016.01.14/01

Charges 2015 liées à l'occupation du pôle enfance

Monsieur Le Maire rappelle la délibération n°2015.12.10/05 du 10 décembre 2015 par laquelle le conseil municipal souhaitait avoir des renseignements complémentaires concernant le téléphone et internet.

Monsieur Le Maire apporte les informations suivantes :

Internet : abonnement et option d'avance 180€ H.T pour 2 mois

Téléphone : forfait, formules et options 190,46€ TTC pour 2 mois

Terminaux et accessoires 14,40€ pour 2 mois + consommation

Le matériel de la CCRC est en location chez Orange. Une consultation doit être lancée pour le changer.

Le Conseil Municipal, par 1 abstention et 15 voix pour, accepte la répartition présentée lors de la réunion du 10 décembre 2015 et autorise le maire à mandater le solde de 2 448,09€.

N°2016.01.14/02

Convention d'affermage avec l'entreprise FRERY pour le 1^{er} mai

Monsieur DIEHL, adjoint responsable du dossier, informe le conseil municipal que la convention qui nous liait à l'entreprise FRERY pour la foire du 1^{er} mai est arrivée à échéance. Il convient d'en refaire une.

Certains éléments de la convention précédente ont été modifiés :

« L'entreprise s'engage :

- A percevoir les droits de place et d'étalage sur les endroits où le stationnement l'étalage et la vente de marchandises sont autorisés par les arrêtés
- A percevoir les droits de place où le stationnement des caravanes de la fête foraine est autorisé par les arrêtés municipaux

Le contrat est conclu moyennant le versement à la ville d'une redevance annuelle de 4850€ (révisée annuellement par le conseil municipal).

La durée du contrat est de 3 ans à compter du 1^{er} février 2016 ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- considérant que l'entreprise FRERY va percevoir en plus les droits de place où le stationnement des caravanes de la fête foraine est autorisé par les arrêtés municipaux décident de porter la redevance annuelle à 5 250€
- Autorise le Maire à signer la convention à intervenir

N°2016.01.14/03

Tarifs 2016 pour le 1^{er} mai

Le conseil municipal, à l'unanimité fixe les tarifs du 1^{er} mai comme il suit :

	Tarifs 2016
1 ^{er} mai m2 (manèges)	1,15€/m2
Grand'Rue ml (autres commerçants)	4,30€
Redevance d'affermage FRERY	5 250,00€

N°2016.01.14/04

Participation forfaitaire 2016 des forains participant au 1^{er} mai pour la consommation eau et électricité

Vu la délibération n° 2015.02.12/05 du 12 février 2015 fixant, pour 2015, à 30€ la participation forfaitaire par caravane pour la fourniture d'eau et d'électricité pour les forains participant au 1^{er} mai sur des terrains communaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter fixer les tarifs pour 2016 : la participation forfaitaire par caravane pour la fourniture d'eau et d'électricité pour les forains participant au 1^{er} mai sur des terrains communaux est donc de 30€.

N°2016.01.14/05

Renouvellement de l'adhésion à la FDGDON 86

Madame MARSAULT, adjointe en charge du dossier, rappelle la délibération n°2015.04.09/08 par lequel le conseil municipal a décidé d'adhérer à la FDGDON pour 2015. Madame MARSAULT propose de renouveler l'adhésion pour 2016 pour 120€ et rappelle que la fédération peut intervenir pour détruire les nids de frelons asiatiques et apporter des conseils, lutter contre les rongeurs aquatiques nuisibles (ragondins), les rats notamment. Pour 2015, la fédération est intervenue pour détruire 2 nids de frelons asiatiques sur le domaine public (90€ par intervention). Le montant des interventions est porté à 95€ pour 2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler l'adhésion à la FDGDON pour 2016 et autorise le Maire à procéder au mandatement correspondant.

N°2016.01.14/06

Convention pour la mise à disposition des places de stationnement pour la recharge de véhicules électriques et hybrides

Madame MARSAULT, adjointe chargée du dossier, rappelle les décisions du conseil municipal du 19 décembre 2013 et du 12 juin 2014 de se positionner favorablement à la mise en place d'une borne de recharge des véhicules électriques sur la commune de Couhé.

Un emplacement sur l'Esplanade Saint Martin a été étudié mais n'a pas été retenu. La borne électrique pourrait être installée sur la parcelle sise Impasse de Paris cadastrée AC 265 appartenant à la Communauté de Communes. Une aire de covoiturage pourrait y être également aménagée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et autorise Le Maire à signer la convention à intervenir.

N°2016.01.14/07

Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2016

Préalablement au vote du budget primitif 2016, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser 2015.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2016, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en vertu de l'article L.1612-1 du Code général des Collectivités Territoriales, autorise le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits en 2015.

A savoir budget commune :

- Opération 178 : restructuration école primaire	44 092,00€
- Opération 180 : éclairage public	7 986,39€
- Opération 190 : espace média	15 000,00€
- Opération 192 : accessibilité espace public	18 900,00€
- Opération 204 : travaux réunion quartier	15 340,25€
- Opération 206 : informatique écoles	5 000,00€
- Opération 208 : travaux eaux pluviales	1 250,00€
- Opération 138 : travaux divers voirie	8 444,10€
- Opération 83 : travaux de bâtiments	7 115,82€
- Opération 91 : acquisition matériel	4 970,20€

Questions diverses

La réunion de conseil municipal annoncée le 11 février 2016 est repoussée au 18 février 2016.

La réunion sur le débat d'orientation budgétaire est fixée au 19 mars vers 9h.

Mme JOUBERT : La bouche d'égout est à nouveau à nettoyer Avenue de Paris.

R : Les consignes vont être données pour que les avaloirs puissent être nettoyés.

Mme CHEDOZEAU : Quels sont les résultats du passage caméra Route de Civray ?

R : Nous n'avons pas eu de suite.

M.DIEHL : Le carnaval aura lieu le 5 mars.

M.BÉGUIER : Les ateliers communaux ont été cambriolés : il a été volé un camion, une tronçonneuse, deux sécateurs électriques, des échelles.

Mme JOUBERT : a été contactée par une personne qui recherche un bâtiment à louer 17x5m avec un loyer de 600€.

R : Il faudrait voir avec Monsieur BRACONNIER Rue de la Doline ou sur la zone voir dans le bâtiment de Monsieur SENECHÉAU.

M.PARADOT : demande le nettoyage du parvis de l'église au printemps avant les rameaux qui sont le 20/03.

Mme POUVREAU : Le bitume Rue André Brouillet se creuse et de la mousse apparaît.

M.BÉGUIER : la réunion de clôture des réunions quartier le **19 février à 20h.**